Ministère de l'Economie
Direction générale Énergie

Avis

Type d'avis: Avis

Procédure : 85 concession

Type de marché : Services

Date limite de remise des plis : 19/03/2025 16:00

Intitulé : Concession portant sur la gestion d'une infrastructure de charge publique pour véhicules électriques implantée sur le territoire luxembourgeois

Description : Concession d'une durée de sept ans portant sur la gestion (déploiement, exploitation, maintenance et renouvellement) d'une infrastructure de charge publique pour véhicules électriques (ci-après l'Infrastructure de Charge Publique), préalablement acquise dans le cadre d'une procédure de cession autonome. Cette infrastructure de charge est en cours de déploiement et atteindra, une fois déployée intégralement, un total de 800 bornes AC et DC disponibles sur tout le territoire luxembourgeois. Le chiffre d'affaires sur la durée de la Concession est estimé à 80 millions d'euros. La date estimée du début de la Concession est le 1er juillet 2025. Les critères d'attribution de la Concession sont précisés dans les Clauses Contractuelles de la procédure de Concession. Ils portent sur l'organisation et les ressources de l'Opérateur Économique, sur les évolutions proposées du système informatique de supervision et de gestion de l'infrastructure de charge publique, sur les évolutions des bornes, sur la gestion de l'approvisionnement en électricité et sur les contrats avec les acteurs du marché.

Critères de sélection : Motifs d'exclusion et critères de sélection : - Respect des motifs d'exclusion à prouver moyennant la fourniture d'un casier judiciaire et des attestations de l'absence de dettes en matière de sécurité sociale, impôts et TVA émises par les services luxembourgeois compétents ou l'Etat membre d'origine - Aptitude à exercer l'activité professionnelle à prouver moyennant la fourniture d'une inscription au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois ou de l'Etat membre d'origine et d'une autorisation d'établissement ou équivalent adressée par le Ministre luxembourgeois compétent ou de l'Etat membre d'origine - Capacité économique et financière à prouver moyennant la remise des comptes annuels des trois dernières années prouvant un chiffre d'affaires d'au moins dix millions d'euros par an - Capacité technique et professionnelle à prouver moyennant le respect des exigences minimales imposées par le Dossier de Concession en termes d'expérience professionnelle (gestion de 100 bornes AC et 10 bornes DC dont au moins 10% ont été installées directement ou indirectement par le soumissionnaire), d'effectif minimal (5 employés dans le domaine de la Concession) et de compétences minimales en langues (français, anglais, allemand). La preuve du respect des motifs d'exclusion et de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle est à fournir pour tous les Opérateurs économiques participants à l'offre ainsi que pour tous les sous-

traitants ou entités auxquelles l'Opérateur économique entend faire appel. Toute omission de remettre les pièces requises ou toute absence de justification du respect des motifs d'exclusion et/ou des critères de sélection entraînent l'exclusion de l'offre remise. Seule la description des motifs d'exclusion et des critères de sélection telle que reprise dans le Dossier de Concession fait foi.

Conditions d'obtention du dossier : La demande d'accès au Dossier de Concession ne peut être formulée que dans un délai de deux mois suivant la publication du présent avis de Concession au JOUE. Toute demande postérieure sera considérée comme irrecevable et l'Opérateur Économique ne pourra plus participer à la procédure. Les documents de la concession sont disponibles moyennant la complétion et le téléchargement, sur la plateforme des marchés publics, de l'accord de confidentialité signé par les personnes statutairement compétentes pour engager la responsabilité de l'opérateur intéressé ainsi que du formulaire de demande du Dossier de Concession, joints en annexe. Une fois renvoyés, ces documents sont contresignés par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et un lien informatique donnant accès aux éléments du dossier est adressé à la personne ayant rempli les formulaires précités.

Réception des plis : Les offres doivent être envoyées par voie électronique via le portail des marchés publics : http://pmp.lu

Autres informations : Seule l'Offre remise par l'Opérateur Économique qui se sera vu, au préalable, céder l'Infrastructure de Charge Publique, dans le cadre d'une procédure de cession autonome, sera ouverte. Un avis précisant toutes les informations utiles concernant cette procédure de cession est disponible sur le site internet suivant : https://chargy.lu/fr/cession Les instances chargées des procédures de recours sont les juridictions administratives situées au 1, rue du Fort Thüngen, L-1499 Luxembourg. Le recours contre la décision d'attribution doit être introduit, par l'entremise d'un avocat à la Cour, dans un délai de trois mois suivant la notification de ladite décision. La Concession n'est pas liée à un projet ou un programme financé par des fonds de l'Union Européenne.

No. avis complet sur pmp.lu: 2402511

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E.: 10/07/2025 13:17

Une signature électronique via Certificat est obligatoire pour, au minimum, le formulaire d'engagement et le formulaire d'engagement solidaire. Une signature manuscrite ou électronique est acceptée pour les autres documents.